

Paris,
Le 7 octobre 2016

Madame TOURAINE, des mesures prioritaires pour tous les orthophonistes à l'hôpital

Responsabilités et diplôme bac+5 doivent correspondre à des salaires bac+5 !

La ministre de la Santé a présenté des mesures pour l'attractivité médicale à l'hôpital public. Mais que feront les médecins intéressés par ces mesures sans équipes pluridisciplinaires pour assurer le parcours de soins des patients ?

Plus d'un tiers des postes d'orthophonistes hospitaliers ont disparu en 10 ans...

Des neurologues, des gériatres, des oto-rhino-laryngologistes, des psychiatres, des pédiatres... vont-ils/elles accepter de venir travailler dans des services sans tous les professionnels nécessaires pour prendre en charge correctement les patients ?

- Que proposera un neurologue hospitalier à un patient ayant subi un Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et souffrant d'une aphasie et d'un trouble de déglutition, s'il n'a pas d'orthophoniste dans son équipe ?
- Que proposera un O.R.L. hospitalier à un patient opéré d'un cancer du larynx qui ne peut plus parler ni manger, s'il n'a pas d'orthophoniste dans son équipe ?
- Que proposera un pédiatre hospitalier aux parents d'un patient grand prématuré qui n'arrive pas à téter, s'il n'a pas d'orthophoniste dans son équipe ?

Depuis plus de trois ans, les orthophonistes salariés et libéraux, les étudiants et chercheurs en orthophonie font des propositions à Marisol TOURAINE pour restaurer l'attractivité des postes en orthophonie dans les hôpitaux. Celle-ci passe avant tout par des grilles salariales en cohérence avec leur niveau de qualification et de compétences.

Concernant l'attractivité, nous rappelons **qu'actuellement, un(e) orthophoniste commence sa carrière avec un salaire de 50€ au-dessus du SMIC**, après avoir réussi un examen d'aptitude post bac extrêmement sélectif et avoir validé un diplôme d'exercice professionnel au grade master, cursus universitaire indispensable pour une profession aux compétences avancées (diagnostic, rééducation autonome, prévention, recherche).

Autrement dit aujourd'hui, bac +5 = un SMIC + 50 euros !

Plus de 250 parlementaires ont interrogé la ministre sur ce point. En vain, Madame la Ministre ne répondant jamais directement à la question des salaires. La seule proposition du ministère serait de mettre les salaires au même niveau que des professions de diplôme bac+3 !

Durant tout le mois d'octobre, les orthophonistes et les étudiants en orthophonie sont dans la rue pour exiger des réponses enfin adaptées, justes et dignes. Leurs revendications, les raisons de leur colère, les actions sont recensées [ici](#).